



## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné que le conseil a adopté, lors de la séance ordinaire du 18 décembre 2023, le calendrier ci-après de ses séances ordinaires pour l'année 2024 :

Vendredi 19 janvier 2024	17 h 00	Lundi 22 juillet 2024	17 h 00
Vendredi 23 février 2024	17 h 00	Lundi 19 août 2024	17 h 00
Lundi 18 mars 2024	17 h 00	Lundi 23 septembre 2024	17 h 00
Vendredi 19 avril 2024	17 h 00	Vendredi 25 octobre 2024	17 h 00
Vendredi 17 mai 2024	17 h 00	Vendredi 22 novembre 2024	17 h 00
Lundi 10 juin 2024	17 h 00	Lundi 16 décembre 2024	17 h 00

Donné à Estérel, ce 20<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2023.

  
Karell Morin, greffière



### CERTIFICAT DE PUBLICATION



Je, soussignée, Karell Morin, greffière de la Ville d'Estérel, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus sur le site Internet de la Ville ([www.villedesterel.com](http://www.villedesterel.com)) et l'avoir affiché à l'extérieur de l'hôtel de ville le 20 décembre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2023.

  
Karell Morin, greffière